

06 sep 2012 -18:12

Appartient à [Conseil des ministres du 7 septembre 2012](#)

Semaine de quatre jours et travail à mi-temps dans le secteur public - Deuxième lecture

Le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture deux projets d'arrêtés royaux qui exécutent la loi relative à la semaine de quatre jours et au travail à mi-temps dans le secteur public*.

Les projets d'arrêtés royaux ont été adaptés à l'avis du Conseil d'Etat. Il s'agit des projets suivants :

- arrêté royal portant des dispositions diverses concernant la semaine de quatre jours et le travail à mi-temps à partir de 50 ou 55 ans dans le secteur public ;
- arrêté royal portant exécution de l'article 3, alinéa 1er de la loi du 19 juillet 2012 relative à la semaine de quatre jours et au travail à mi-temps à partir de 50 ou 55 ans dans le secteur public.

Ces projets précisent l'exécution pratique de la semaine de quatre jours et du travail à mi-temps dans le secteur public, avec et sans prime.

Voir [communiqué de presse](#) du Conseil des ministres du 11 mai 2012 (première lecture).

* *du 19 juillet 2012.*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Hendrik Bogaert, secrétaire d'Etat à
la Fonction publique et à la Modernisation des Services
publics
Rue Royale 180
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 209 33
<http://bogaert.belgium.be>